



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.5/2004/9  
2 juillet 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail chargé d'examiner  
les tendances et l'économie des transports  
(Dix-septième session, 20 et 21 septembre 2004,  
point 10 a) de l'ordre du jour)

**SYSTÈME EUROPÉEN COHÉRENT D'INFRASTRUCTURES  
DE TRANSPORT INTERNATIONAL**

Développement d'infrastructures de transport international

Note du secrétariat

Le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports et le Comité des transports intérieurs, lors de leurs sixième et cinquante-sixième sessions, respectivement, ont examiné le point suivant: «Méthode que pourrait utiliser la Commission économique pour l'Europe pour établir un système européen cohérent d'infrastructures de transport international» (TRANS/WP.5/12, par. 45 à 47, et ECE/TRANS/103, par. 47 à 49). En raison de la nécessité d'assurer une plus grande cohérence entre les divers réseaux internationaux de transports – routier, ferroviaire, combiné et fluvial – établis par les accords AGC, AGTC, AGN et AGR, et compte tenu des travaux effectués dans le cadre des projets TEM et TER, le Comité a approuvé la décision du Groupe de travail de produire chaque année un document indiquant les modifications apportées à ces réseaux ainsi que l'état d'avancement des différents projets.

Conformément aux décisions précédemment mentionnées, le Groupe de travail a décidé, à ses sessions suivantes, qu'il devrait être établi un document sur un système européen cohérent d'infrastructures de transport international afin de poursuivre les discussions sur l'amélioration

de la cohérence entre réseaux d'infrastructures de transport. Tenant compte de la décision prise par le Groupe de travail à sa quinzième session (TRANS/WP.5/32, par. 44 et 45), le secrétariat a établi une note dans laquelle il présente une liste actualisée des modifications biennales apportées aux réseaux de transport AGR, AGN, AGC et AGTC, approuvées par le SC.1, le SC.2, le SC.3 et le WP.24 à leurs dernières sessions, ainsi que sur les faits récents se rapportant aux projets TEM et TER.

## **1. MODIFICATIONS APPORTÉES AUX RÉSEAUX DE TRANSPORT DE L'AGC, DE L'AGTC, DE L'AGN ET DE L'AGR**

### ***1.1 Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC)***

À ses cinquante-sixième (16-18 octobre 2002) et cinquante-septième (21-23 octobre 2003) sessions, le Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2) a approuvé les versions mises à jour de l'annexe I de l'AGC, telles qu'elles figurent dans les documents TRANS/SC.2/2002/6 et TRANS/SC.2/2003/12, respectivement.

Amendements à l'annexe I de l'AGC proposés par la Slovénie et adoptés à la cinquante-sixième session du Groupe de travail des transports par chemin de fer:

**E 69** Budapest – Székesfehérvár – Boba – Hodoš - Murska Sobota - Ormož -  
Murakeresztú- (Kotoriba-) – Čakovec- Središče

Pragersko–Zidani Most–Ljubljana–Divača - Koper.

### ***1.2 Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC)***

Le 16 avril 2004, les amendements aux annexes I et II de l'AGTC sont entrés en vigueur, a) ajoutant les lignes de chemin de fer C-47 et C-48, ainsi que les terminaux et points de franchissement de frontière connexes en Norvège et en Suède, et b) modifiant la ligne de chemin de fer C-E 69 qui relie la Hongrie à la Slovénie et ajoutant un nouveau point de franchissement de frontière (TRANS/WP.24/97, annexes 1 et 2).

Le Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique (WP.24) a adopté le 25 mars 2004 les propositions d'amendements aux annexes I et II de l'AGTC présentées par la Fédération de Russie. Ces propositions: a) prolongent la ligne de chemin de fer C-E 20 jusqu'à Nakhodka Vostochnaya (avec des embranchements vers la Mongolie, la Chine et la République populaire démocratique de Corée) et la ligne ferroviaire C-E 30 jusqu'au Kazakhstan, b) modifient le tracé des lignes de chemin de fer C-E 24 et C-E 50 pour les mettre en conformité avec le réseau AGC, et c) ajoutent un certain nombre d'autres grandes lignes de transport combiné sur le territoire de la Fédération de Russie (TRANS/WP.24/103, annexe).

À sa prochaine session en septembre 2004, le Groupe de travail examinera un certain nombre d'amendements supplémentaires à l'AGTC concernant l'incorporation d'autres liaisons eurasiatiques et d'Europe du Sud-Est en vue d'un meilleur alignement de l'AGTC sur l'AGC.

### **1.3 Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale (AGN)**

Aucune modification n'a été apportée au réseau AGN depuis la dernière session du Groupe de travail.

### **1.4 Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR)**

À sa quatre-vingt-seizième session (2002), le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) a adopté les amendements à l'annexe I de l'Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR) ci-après, entrés en vigueur le 24 novembre 2003:

#### **A. Routes principales**

##### 1) Orientation ouest-est

###### *a) Routes repères*

- *Sur la E 20, remplacer Nyborg par Odense (Danemark) comme ville repère.*

Nouvelle désignation générale:

**E 20:** Shannon - Limerick - Portlaoise - Dublin ... Liverpool - Manchester – Bradford - Leeds - Hull ... Esbjerg - Kolding - Middelfart - **Odense** - Korsør - Køge - København - Malmö - Helsingborg - Halmstad - Göteborg - Orebro - Arboga - Eskilstuna - Södertälje - Stockholm ... Tallin - St. Pétersbourg.

###### *b) Routes intermédiaires*

- *La E 58 devrait passer par Sculeni et non par Leucheni (Moldova).*

Nouvelle désignation générale:

**E 58:** Wien - Bratislava - Zvolen - Košice - Uzhgorod - Mukacevo - Halmeu - Suceava - Iasi - **Sculeni** - Kishinev - Odessa - Nikolaev - Kherson - Melitopol - Taganrog - Rostov-na-Donu.

##### 2) Orientation nord-sud

###### *a) Routes repères*

- *E 123: Remplacer l'itinéraire «Kostanay - Zhaksy - Esil - Derzhavinsk» par: «Kostanay - Zapadnoe - Buzuluk - Derzhavinsk» (Kazakhstan).*

Nouvelle désignation générale:

**E 123:** Chelyabinsk - **Kostanay** - **Zapadnoe** - **Buzuluk** - **Derzhavinsk** - Arkalyk - Zhezkazgan - Kyzylorda - Shymkent - Tashkent - Aini - Dushanbe - Nizhny Pyanj.

- *Route E 125: Modification de l'itinéraire entre Kokshetau - Astana (Kazakhstan) et prolongement de Petropavlovsk (Kazakhstan) à Ishim (Fédération de Russie).*

Nouvelle désignation générale:

**E 125: Ishim - Petropavlovsk - Kokshetau - Shchuchinsk - Astana - Karagandy - Balkhash - Burubaytal - Almaty - Bishkek - Naryn - Torugart.**

## **B. Routes d'embranchement, de rocade ou de liaison**

- *Prolongement de la route E 008 (Tadjikistan) pour rejoindre à l'ouest Dushanbe et à l'est la frontière de la République populaire de Chine.*

Nouvelle désignation générale:

**E 008: Dushanbe - Kulab - Kalaikhumb - Khorog - Murgab - Kulma - frontière de la Chine.**

- *E 011: Suppression de la section Almaty - Kokpek (Kazakhstan) et intervertir les deux villes Kegen – Kokpek.*

Nouvelle désignation générale:

**E 011: Kokpek - Kegen - Tyup.**

- *E 012: Ajout des sections Almaty – Kokpek et Chundzha - Koktal (Kazakhstan).*

Nouvelle désignation générale:

**E 012: Almaty - Kokpek - Chundzha - Koktal - Khorgos.**

- *E 013: Suppression de la section Koktal - Khorgos (Kazakhstan).*

Nouvelle désignation générale:

**E 013: Sary-Ozek - Koktal.**

- *E 016: Suppression de la section Esil - Astana.*

Nouvelle désignation générale:

**E 016: Zapadnoe - Zhaksy - Atbasar - Astana.**

- *Nouvelle route E «Zhezkazgan - Karagandy - Pavlodar - Uspenka», reliant les routes E 123, E 125 et E 127 (Kazakhstan).*

Nouvelle désignation générale:

**E 018: Zhezkazgan - Karagandy - Pavlodar – Uspenka.**

- Nouvelle route E «**Petropavlovsk - Zapadnoe**» reliant les routes E 123 et E 125.

Nouvelle désignation générale:

**E 019: Petropavlovsk - Zapadnoe**

- *Suppression de la route E 381 (Fédération de Russie) pour raison de doublon avec d'autres routes E.*
- Nouvelle route E entre **Letenye et Tornyiszentmiklós** (Hongrie - Slovaquie).

Nouvelle désignation générale:

**E 653: Letenye - Tornyiszentmiklós.**

En 1992, le Groupe de travail a entériné les propositions d'amendement à l'annexe II de l'AGR adoptées, sur la base d'une proposition du projet TEM, par la Réunion spéciale sur l'application de l'AGR lors de sa dix-huitième session (TRANS/SC.1/AC.5/36, annexe 2). Il a cependant décidé d'attendre que les autres propositions d'amendement à l'annexe II soient adoptées afin que toutes les propositions concernant cette annexe soient transmises en bloc au Secrétaire général.

En 1993, le Groupe de travail a approuvé sur le principe les propositions d'amendement concernant les dispositions relatives à l'environnement (TRANS/SC.1/AC.5/38, annexe 1) sur lesquelles les Pays-Bas et la Turquie ont émis quelques réserves.

Concernant les propositions portant sur la sécurité dans les tunnels, le SC.1 a estimé qu'il était nécessaire de reporter l'adoption de ces dispositions à sa quatre-vingt-dix-huitième session, en octobre 2004, lorsque la Directive européenne sur la sécurité dans les tunnels aurait été adoptée.

**Projet «Corridor bleu»**

Le projet «Corridor bleu» vise à promouvoir l'utilisation du gaz naturel comprimé (GNC) comme carburant pour le transport international de marchandises au lieu du gasoil et à définir des corridors susceptibles d'être empruntés par les véhicules fonctionnant au gaz naturel. L'utilisation de ce carburant permettrait de réduire les émissions polluantes et d'abaisser le coût du transport routier.

L'Équipe spéciale chargée du projet «Corridor bleu» au sein de la CEE a retenu trois corridors pilotes, en fonction des volumes de trafic, de la réduction des coûts économiques engendrés, de la réduction des émissions et du nombre de stations distribuant du gaz naturel comprimé existantes:

- Moscou-Minsk-Varsovie-Berlin (le long de la E 30);
- Berlin-République tchèque-Autriche-Rome (le long des E 55 et E 45);
- Helsinki-St. Pétersbourg-Moscou (le long des E 18 et E 105).

La prochaine phase du projet consistera à rechercher des sources de financement pour développer l'infrastructure de réapprovisionnement en carburant le long des corridors pilotes et à promouvoir l'utilisation des véhicules fonctionnant au GNC.

## **2. PROJETS TEM ET TER**

### **2.1 *Projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM)***

Le Comité directeur du projet TEM a approuvé, en Turquie, les modifications apportées au réseau TEM depuis 2002 ci-après:

- Remplacement de la section Konya - Aksaray (141 km) par la section Konya - Ulukisla (180 km);
- Remplacement de la section Erzurum - Gole - Turkgozu (334 km) par la section Horosan - Kars - Turkgozu (276 km).

Du fait que, dans l'intervalle, on a ouvert à la circulation de nouvelles sections d'autoroutes et créé de nouvelles roades sur les corridors TEM, la longueur totale du réseau TEM au 1<sup>er</sup> janvier 2004 atteignait 23 389 km, dont 7 438 km d'autoroutes à deux chaussées séparées en service, et 973 km en construction.

### **2.2 *Projet de chemin de fer transeuropéen (TER)***

Aucune modification n'a été apportée au réseau TER depuis la dernière session du Groupe de travail.

-----